



LA ' MINE ' DE CHALOU-LA-REINE

EN 1740

MALGRÉ l'établissement du système métrique, certains noms d'anciennes mesures ont continué dans la plupart de nos campagnes à figurer, soit dans les relations d'homme à homme, soit dans les transactions journalières. D'ailleurs, la survivance de, plus d'une expression est telle qu'il n'est pas rare dans certains marchés d'entendre encore parler d'écus et de pistoles. En Beauce, et plus particulièrement dans le canton de Méréville, on continue encore à se servir des mots *Perche, Boisseau, Mine, Minot*, etc, etc., pour les mesures agraires, voire pour les mesures de capacité. Pour ne retenir que les expressions « Mine » et « Minot », ces appellations s'appliquent à la fois à un récipient et à un espace de terre labourable qui, pour la Mine, représente ce qu'on peut ensemer avec une mine de blé, mesure, et pour le Minot la quantité de terre pouvant recevoir le minot de céréales, soit un quart d'arpent environ.

En tant que mesure de capacité, la « Mine » n'est plus guère employée que par les vieux cultivateurs nés à l'aube du siècle dernier et formés à la vieille

école par des parents qui comptaient par pieds et pouces, voire par aunes, et pesaient tout en livres et onces. Encore devons-nous ajouter, pour être véridiques, que la mesure qu'ils nomment ainsi, influencée par le système nouveau, ne répond plus aux données anciennes. La Mine contient tant de « litres », le Minot tant d'autres, et le tout se rapporte au sac de grains de x kilogs. Voilà tout. J'ai personnellement connu, à Angerville, il y a 20 ou 25 ans, un de ces vieux traditionalistes pour lequel hectare et are étaient encore quelque peu de l'hébreu, mais qui, par contre, jonglait avec les mines et les minots, se jouant de leurs différences locales et réduisant ces mesures anciennes avec la facilité la plus surprenante et parfois la plus déconcertante. L'arpent seul avait grâce devant lui parce qu'il rapportait l'arpent, variable lui aussi avec les régions, à son équivalent ancien.

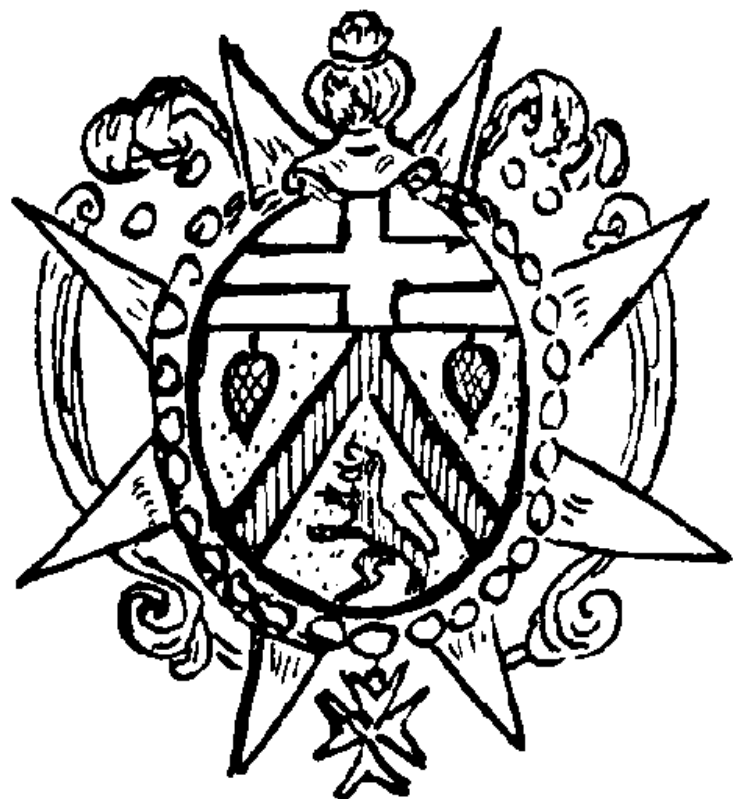
C'est à un autre traditionaliste du canton de Méréville que je dois le petit objet dont je tiens à conserver le souvenir. C'est une modeste plaque de laiton, rectangulaire, aux coins arrondis, mesurant 0.14 cent. de haut sur 0.085 de large; portant à la partie supérieure un écusson armorié, et au-dessous, une inscription de cinq lignes, le tout gravé au burin.

L'écu, ovale, est posé sur une croix hospitalière dont on ne voit que les huit pointes, placée elle-même sur un cartouche très simple, datant du XVIII^e siècle. Il est sommé d'un casque, posé de face, taré de 4 ou 5 grilles et surmonté d'un minuscule cimier, tortil ou couronne.

Les armoiries, circonscrites par l'écu ovale, sont doubles. Dans le registre supérieur figure la croix

de l'Ordre du Temple; une croix appropriée au dessin bien entendu. Au dessous, figurent les armoiries personnelles du Commandeur en fonctions à l'époque. A première vue, ce blason paraît pouvoir se lire « *d'or au chevron de gueules, accompagné en chef de deux (pommes de pin) de .., et en pointe d'un (écureuil) rampant aussi de gueules* ».

Un collier de grosses perles — 27 pour être exact — entoure tout l'ovale et soutient une petite croix de Malte.



Le texte de l'inscription, en lettres capitales et cursives, est disposé comme suit :

Mine au bled Mesure de
Chalou la Royne faite le
Neuf Ianuier 1740 de lo
rdre de Monsieur Bru .
Celles Commandeur ☩

Le personnage dont il est fait ici mention est le Fr. Nicolas Brucelles, le 26^e (d'après E. Mannier) des Commandeurs de Chalou¹, qui ont depuis 1345

1. E. Mannier, *Les Commanderies du grand Prieuré de France* (Paris, 1872), p. 68.

administré cette importante maison du Temple fondée, dit-on, par la mère de Philippe-Auguste (ce qui la fit nommer Chalou-la-Reine) et donnée aux Templiers par lettres de 1185.

Le domaine de Chalou, — rappelons-le brièvement, — comprenait 250 arpents de terre avec maison et ferme touchant l'église, droits et dîmes à Chalou, Angerville; Chenou-en-Gâtinais, etc. De cette commanderie dépendaient : le Temple d'Étampes, celui de Ramoulu, la maison et fief de La Roche-Liphard, le Temple du Perray, de La Boutière, de la Mignères et du Saussay¹. Son revenu s'élevait en 1495 à 93 livres, 23 muids de froment et 14 muids d'avoine; en 1788 à 4235 livres et 125 sacs de blé.

Le « Muid » dont il vient d'être question variait, on le sait, suivant les pays et suivant les matières à mesurer. Il était en rapports étroits avec les *setiers*, les *mines* et les *minots* et bien d'autres mesures encore, d'une notamment qui paraît spéciale à notre région, le *haveceau*, en patois local *havechiau*. Un tableau officiel des mesures de capacité usitées en France en 1330 nous renseigne sur la valeur des mesures propres, au XIV^e siècle, au pays d'Étampes².

1. E. Mannier, p. 68 et suivantes.

2. Boutaric, *Revue des Sociétés savantes* (1860); E. Dramard, *Abeille d'Étampes* du 27 février 1875. Dans cet article très documenté, Dramard explique que le mot *haveceau* vient de ce droit de *havage* qui donnait faculté, notamment au bourreau de Paris, de prélever dans les marchés, sur les grains, « autant qu'on en peut prendre avec la main ». Ce droit qui s'exerça avec une cuiller — bien plus grande bien entendu que la poignée que l'on pouvait saisir — avait donc, à l'origine, trait à une bien petite mesure. Mesure populaire et locale, elle n'était en usage qu'à Paris et à Étampes. Cf. Ch. Forteau, *Le dernier exécuteur des sentences criminelles du bailliage d'Étampes et le droit de havage* (*Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1904).

Stampe.. Modius bladi Parisiensis valet XXI sextaria et XVI havechiaus; de quibus havechiaus XXI havecheau res, faciunt Minum; II mine faciunt sextarium, et XII sextaria faciunt modium apud Stampas.

En d'autres termes : « Le muid de blé de Paris vaut 21 setiers et 16 haveceaux ras (combles) pour une mine ; deux mines font un setier et douze setiers font un muid à Étampes ».

Le document en question donne encore la valeur du muid d'avoine de Paris et celle du muid d'avoine « mesure du grenier d'Étampes ». Il y avait donc deux mesures à Étampes : celle de Paris, celle du grenier d'Étampes. D'après la « Rapsodie » de Pierre Plisson¹, la mesure d'Étampes aurait été un peu plus forte que celle de Paris ; la mine à grains ordinaire se divisait en tous cas en deux minots.

Cette « mesure d'Étampes » est évidemment celle de Chalou², et il est bien fâcheux que nous ne possédions aujourd'hui que la plaque ornant cette sorte de « modius » des Romains, dont l'image s'étale sur tant de revers de grands et de moyens bronzes à l'époque impériale. Quelle était sa forme, sa hauteur, son diamètre ?

1. Ch. Forteau, *La Rapsodie de Maître Pierre Plisson, avocat du roi au bailliage d'Étampes au XVIII^e siècle* (*Annales de la Société hist. et arch. du Gâtinais*, 1909). D'après l'auteur le muid de sel se composait de 48 minots ou 24 mines.

2. Nous lisons dans un manuscrit conservé à Pétersbourg : *Le Duché d'Étampes au XVII^e s.*, la mention suivante : « Le 21^e octobre 1578, sentence rendue au Bailliage par laquelle on adjuge au curé de Chalou-la-Reine (nommé M^{re} Guillaume Picart) outre et pardessus le muid de bled et le muid d'avoine qu'il avoit encore la quantité de XX septiers de bled froment trois septiers d'avoine et trois septiers d'orge, selon la mesure dudit Chalou pour subvenir a sa nourriture ».

Si nous en croyons Larousse¹, la « Mine » pour matières sèches usitée en France formait *la moitié d'un setier* ou 78 litres 0497. Le « Minot » équivalait à trois boisseaux ou 39 litres, quand il s'agissait de grains : ce qui est notre cas. La mine de blé contenait donc un peu plus de 78 litres. Un manuel de 1839² nous apprend que dans les mesures en bois pour matières sèches, la hauteur est égale au diamètre, et nous lisons dans un tableau dressé pour les grains les mesures suivantes :

	MILLIMÈTRES
Hectolitre ou nouveau setier (hauteur et diamètre)	503
Demi Hectolitre	399,3
Décalitre ou nouveau boisseau	233,5

Mais il s'agit là de *nouvelles* mesures, et nous ne trouvons ni la hauteur ni le diamètre de notre *ancienne* Mine, puisque l'hectolitre est trop grand et le demi trop petit. Si nous prenons comme bon le chiffre de 78 litres 0497, un calcul un peu compliqué, mais facilement vérifiable, nous donne le chiffre de 0^m4635 en hauteur et en diamètre. La mine de Chalou est donc facile à reconstruire, grâce à ces données.

*
* *

A quelle famille se rattachait le 26^e dignitaire de la commanderie de Chalou, M. Brucelle ? Grâce à la précieuse collaboration de M. le comte René de

1. *Nouveau Larousse illustré* (au mot *Muid*).
2. *Manuel complet du système métrique appliqué aux nouvelles mesures*, Paris et Versailles, 1839, pp. 46-47. Nous en devons la communication à M. Hervé, fabricant boisselier à Étampes.

Saint-Périer et de M. le comte Maxime de Sars, nous savons qu'il s'agit d'une famille de cultivateurs du Laonnois, représentée encore aujourd'hui par plusieurs branches, et dont l'une était parvenue à la bourgeoisie au XVII^e siècle et portait : *d'or au chevron de gueules, accompagné en chef de deux pommes de pin versées de sable, tigées et feuillées de sinople, et, en pointe, d'un écureuil rampant de gueules*¹.

I. — Jean Brucelle épousa (au XVII^e siècle) Léonore Liégeois, dont il eut au moins deux fils :

II. — 1) Charles Brucelle, fermier à Clermont-les-Fermes, marié en 1678 à Madeleine Sureau, fille cadette de Cornil Sureau, receveur du prieuré de Saint-Paul-aux-Bois et d'Élisabeth Pougeois, auteur d'un rameau qui s'est continué à Clermont jusqu'au XIX^e siècle.

2) Jean Brucelle, seigneur de la Petite-Ville-aux-Bois et de Lislet en partie, receveur général de la commanderie de Boncourt et Seraincourt, naquit en 1662. D'abord receveur de la terre et seigneurie de Pierrepont², il succéda à son beau-père en 1695 dans la recette de Boncourt³. Il acquit en 1720 pour 35000 livres le domaine de la Petite-Ville-aux-Bois⁴ avec le neuvième de celui de Lislet; il s'y fixa et y mourut le 30 décembre 1731; son corps

1. La gravure de la plaque concorde évidemment avec l'armorial, sauf que le graveur a négligé les *feuilles* de sinople et qu'il a ajouté un *s* au nom de *Brucelle*, ce qui est véritablement négligeable.

2. Arrond^t de Laon.

3. Boncourt, canton de Sissonne, arrond^t de Laon.

4. Commune de La Ville-aux-Bois-lès-Dizy, arrondissement de Laon.

fut inhumé dans l'église paroissiale de La Ville-aux-Bois-lès-Dizy. Il avait épousé en l'église de Boncourt, le 22 juin 1682, Catherine Aubert, née en 1664, fille cadette de Nicolas Aubert, sieur de Chauvallon, receveur de la commanderie de Boncourt, puis conseiller du roi, receveur du grenier à sel de Laon, et de Marie Blanche, sa seconde femme, dont neuf enfants, qui suivent :

III. — Nicolas Brucelle, servant d'armes, puis chevalier magistral de l'ordre de Malte en 1720, Commandeur d'Étampes en 1724, résigna cette commanderie en 1749 pour celle de Chevru-en-Brie, mourut à Laon le 3 août 1752, âgé de 69 ans, et fut inhumé dans la chapelle de la commanderie de Puisieux¹. Il avait assisté le 26 novembre 1730 à la bénédiction de la chapelle du château de la Petite-Ville-aux-Bois.

Voilà donc notre Commandeur de Châlou-la-Reine retrouvé et son *curriculum vitæ* connu. A la différence d'autres Commandeurs de l'ordre qui ont laissé des traces de leur passage dans les registres des paroisses du canton de Méréville et dont Ch. Forteau nous a conservé les noms², tels que Claude Perrot en 1602, Henri de Rosnel en 1654, Charles de Rosnel en 1686, Arquier en 1710-1712, de La Harce vers 1753, frère Nicolas Brucelle ne figure dans aucun des baptêmes, aucun des mariages ou inhumations relatés aux registres paroissiaux de

1. Puisieux-sous-Laon, comm. de Chambry (Aisne).

2. Ch. Forteau, *Les Registres paroissiaux du canton de Méréville, Pussay*, dans les *Annales de la Société hist. et archéol. du Gâtinais*, 1910.

Pussay. Il n'a pas dû résider (ou fort peu) à Chalou, ou dut passer la main en 1749 à Henry-Nicolas Foussier de la Harce¹ (oublié par Mannier qui donne comme successeur à Nicolas Brucelle, en 1755, frère Libéral-Louis Geouffre)².

Nous pourrions nous borner à ces courtes notes, déjà si concluantes, mais puisque nous avons la bonne fortune, grâce à M. le comte de Sars, de connaître la famille de notre Commandeur, nous ne résistons pas au désir de continuer la communication :

- 2) Jean-Baptiste Brucelle, prêtre-chanoine de l'église collégiale de Saint-Laurent de Rozoy, seigneur de La Petite-Ville-aux-Bois et de Lislet en partie, décédé à Rozoy-sur-Serre le 23 décembre 1753.
- 3) Marc-Antoine Brucelle, sieur de Salon, lieutenant de la grande louvererie, seigneur de la Petite-Ville-aux-Bois et de Lislet en partie, ancien receveur général de la chàtellenie de Chaourse³, décédé sans alliance au château de la Petite-Ville-aux-Bois en 1766 et inhumé dans l'église paroissiale.
- 4) Simon Brucelle, seigneur de la Simonne, portemanteau de la petite écurie du roi, né en avril 1692, vétéran en 1748, marié à Epernay en 1717 à Anne Aubert, fille d'Aimé Aubert de Derrieux, assesseur en l'hôtel de ville d'Épernay, et de Marie-Anne Bertin, dont cinq enfants qui suivent :

1. Ch. Forteau, op. cit.

2. Aux registres de Pussay il est fait mention de deux simples chevaliers : Robert Desprez, parrain à Chalou en 1632-1633, décédé en cette paroisse en 1638 et inhumé dans la chapelle de l'Ordre ; Jean de Bailly, sieur de Boncourt, parrain en 1673.

3. Canton de Rozoy, arrondissement de Laon.

- a) Simon-Adam Brucelle, né le 27 mars 1720, se destina d'abord à l'Église et fut tonsuré; il entra ensuite aux gendarmes et eut un cheval tué sous lui à Fontenoy;
 - b) Jean-Baptiste-Simon Brucelle, seigneur de la Simonne, né le 5 septembre 1723, lieutenant au régiment de Lyonnais, puis capitaine, chevalier de Saint-Louis en 1748, aide-major en 1752;
 - c) Marie-Anne Brucelle, née le 8 novembre 1718;
 - d) Marie Brucelle, née le 11 juillet 1732;
 - e) Antoinette Brucelle.
- 5) Henry-François Brucelle, seigneur de la Petite-Ville-aux-Bois et de Lislet en partie, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de grenadiers au régiment de Lyonnais, naquit le 27 avril 1703; cadet en 1722, lieutenant en 1726, il leva une compagnie en 1733 et reçut celle des grenadiers le 26 novembre 1745, la croix de Saint-Louis en 1745; sa mauvaise santé et un coup de fusil dans le bras l'obligèrent à quitter le service en 1748. La mort de ses deux frères aînés lui ayant laissé l'ensemble du domaine de la Petite-Ville-aux-Bois, il y mourut le 28 novembre 1776 et fut inhumé dans l'église paroissiale. Il avait épousé en l'église d'Avesne, le 5 décembre 1758, Anne-Thérèse-Ignace-Joseph de Sars, née à Valenciennes le 30 novembre 1727, décédée à Laon le 23 octobre 1808, fille cadette de Denis-Joseph de Sars, écuyer, seigneur de Beaussart, Curgies, Auhec, Haveluy, etc., et de Marie-Thérèse-Joseph Veltom, sa seconde femme.

Sa veuve se remaria en la chapelle du château de la Petite-Ville-aux-Bois, le 4 mars 1778, à Pierre-Léonard de Castres, chevalier, seigneur en partie de Vaux-lès-Rubigny, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment provincial de Soissons, né en 1742, mort à Laon le 8 novembre 1794.

- 6) Marie-Madeleine Brucelle, mariée à Charles Jongleur, conseiller du roi, élu en l'élection de Laon, fils d'Antoine Jongleur, bourgeois de Laon, et de Marguerite Tucien; elle mourut à Laon le 1^{er} juillet 1765, âgée de 80 ans, et fut inhumée en l'église Sainte-Geneviève de cette ville; dont deux filles :
- 7) Élisabeth Brucelle, femme d'Antoine Boucher, avocat en Parlement et receveur général de la commanderie de Boncourt, y demeurant, dont un fils et trois filles;
- 8) Marie Brucelle, baptisée en l'église de Boncourt le 1^{er} septembre 1701, morte jeune;
- 9) Catherine-Élisabeth Brucelle, morte jeune¹.

Concluons : 1^o La « Mine au blé de Chalou la Royne » en 1740 était un récipient qui devait mesurer, s'il était cylindrique comme nos mesures actuelles, 0 m. 4635 de hauteur sur autant de diamètre;

2^o Le commandeur Brucelle appartenait à une de ces familles terriennes de Picardie qui ont laissé dans le sol de l'Aisne de si profondes racines que des rameaux sains et vigoureux s'y propagent encore.

MAXIME LEGRAND.

1. Renseignements empruntés aux Dossiers bleus de la Bibliothèque nationale, aux registres paroissiaux et aux titres de propriété du domaine de La Petite-Ville-au-Bois, dus à l'obligeance de M. le comte Maxime de Sars auquel nous offrons nos plus sincères remerciements).